

tion du Québec ou de toute autre province à la délégation canadienne sont énoncés dans les documents déposés à l'occasion des conférences constitutionnelles. Ils n'ont pas changé.

LA CONSOMMATION

L'IMPERIAL TOBACCO ET LA PUBLICITÉ TROMPEUSE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il dire si son ministère a entrepris une enquête sur la prétendue publicité trompeuse que ferait l'Imperial Tobacco en mettant sur le marché une nouvelle marque de cigarettes dans la province d'Alberta? Le ministre peut-il s'engager à informer la Chambre des conclusions de cette enquête?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis incapable, à ce stade-ci, d'ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit l'autre jour.

M. Mazankowski: J'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire si l'on tiendra compte des intérêts de ceux qui prétendent avoir gagné des montants importants dans le cadre du programme de promotion de la compagnie Imperial Tobacco?

M. l'Orateur: Le député d'York-Sud a la parole.

L'IMMIGRATION

L'EXPULSION DE LA FAMILLE JERRY MYRIC MIHM

M. David Lewis (York-Sud): Moniseur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question sur un sujet qui n'a peut-être pas été signalé à son attention et qu'il pourrait vouloir prendre en considération. Elle découle de la décision rendue par la Cour suprême du Canada selon laquelle un certain Jerry Myric Mihm, sa femme et ses enfants devraient être expulsés du Canada conformément à une ordonnance du ministère de l'Immigration. Le premier ministre voudrait-il examiner et discuter avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration la possibilité de laisser cette famille demeurer au Canada malgré la décision de la Cour suprême, vu qu'une expulsion dans les circonstances actuelles entraînerait de graves difficultés pour cette famille?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question n'a pas

été portée à mon attention. Je remercie le député de m'en prévenir. Je prierai le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de me renseigner à ce sujet.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PORT DE MONTRÉAL—LE RAPPORT DE LA COMMISSION SMITH

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Travail qui fait suite à d'autres questions posées à la Chambre. Le ministre est-il prêt à rendre publiques les conclusions du rapport de la Commission Smith concernant le port de Montréal?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de rendre ce rapport public d'ici mercredi prochain. Il s'agit d'un rapport autorisé par l'ancien ministre du Travail en vertu d'un article de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et qu'il n'était pas nécessaire de déposer à la Chambre. Il sera communiqué aux parties intéressées. Du fait de l'intérêt particulier qu'il présente, je le déposerai au plus tard mercredi prochain.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Compte tenu de la déclaration faite hier par M. Beaudet, directeur du port, selon laquelle le chapardage était si mystérieux qu'il pourrait avoir un rapport avec les signes du zodiaque, puis-je demander au ministre s'il attend un signe astrologique favorable pour communiquer le rapport Smith?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA CONSTITUTION

LA LIBERTÉ D'ACTION DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre à la suite d'un article, suivant lequel le député de Windsor-Walkerville serait prévu comme coprésident du comité de la constitution aux côtés d'un sénateur canadien-français dont le nom n'est pas indiqué. Sans vouloir aucunement mettre en doute la qualification du député en question, je saurais gré au premier ministre de donner à la Chambre l'assurance qu'à ce stade initial de l'existence du comité, le gouvernement s'abstiendra de toute ingérence dans les affaires du comité et laissera celui-ci prendre ses propres décisions.